

# Pour un renouveau des politiques publiques de la culture

## Déclaration du groupe de la CFDT

La CFDT considère que le terme « renouveau » est particulièrement bien adapté à la problématique de la politique culturelle.

En effet, dans un contexte de mutation des pratiques culturelles et des techniques où nous connaissons une révolution quasi civilisationnelle induite par le numérique, la redynamisation du service public de la culture et de l'audiovisuel passe nécessairement par une intervention sur ces différentes dimensions. La foison de rapports consacrés à ces questions ces derniers mois témoigne à la fois de leur acuité et de leur urgence.

L'état des lieux fait apparaître que la culture est un champ très large au sein duquel s'empilent nombre de strates, de structures et de techniques. Dans l'avis, les enjeux sont clarifiés par une description, poussée notamment sur l'audiovisuel et le cinéma, ce qui donne d'ailleurs à l'avis un caractère parfois trop technique et cela se fait au détriment peut-être d'une vision plus prospective.

Il apparaît que nos systèmes de régulation ont fait la preuve de leur efficacité depuis plusieurs décennies mais qu'ils doivent être capables de se réformer afin d'intégrer et d'anticiper les multiples mutations des secteurs et activités concernés, ainsi que des pratiques des différents acteurs (artistes, professionnels, public).

Il est difficile d'élaborer une vision globale et stratégique de ce que devrait ou pourrait être un service public de la culture au XXI<sup>e</sup> siècle. Le rôle de l'État en tant que régulateur par rapport aux collectivités territoriales, régulateur entre ce qui se fait localement et ce qui peut être légitimement attendu plus globalement n'apparaît pas suffisamment. Il est pourtant du rôle de l'État de clarifier les missions et d'organiser les coopérations entre les acteurs.

Les préconisations sont cohérentes entre elles et demandent à être prises en compte par le ministère de la Culture et de la communication à l'occasion du prochain débat sur le projet de loi.

La culture possède une dimension économique à valoriser et à promouvoir. Pour la CFDT, l'enjeu de la localisation de la valeur, pour que les ressources n'échappent pas aux États, *via* l'optimisation fiscale, suppose la mise en place de régulations internationales qui prennent en compte aussi la question de l'exception culturelle et de la diversité.

La culture, disait Malraux : « C'est ce qui fait de l'homme autre chose qu'un accident de l'univers ».

La CFDT a voté l'avis.